

BP 134 MALABO
GUINEE EQUATORIALE –
00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50
secretariat@lyceefrançaismalabo.org
www.lyceefrançaismalabo.org

Malabo, le 15/06/2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 14/06/2019

Présents :

Quentin Duvauchelle, chef d'établissement
Charles Zirignon, DAF
Yoenis Lescay-Quesada, CPE
Mathilde Leclainche, Attachée de coopération culturelle à l'Ambassade de France
Aurélie Lescay-Quesada, représentante professeur primaire
Mariano Ndong Obama, représentant des agents
Jérôme Labarde, représentant professeur secondaire
Christiane Ntolo Nkouna, représentante des parents d'élèves
Prince Esono Obiang, représentant des parents d'élèves
Andréa Robalo-Djassi, représentante des parents d'élèves

Ordre du jour

- 1- effectifs de rentrée (pour info) et structure (pour avis)
- 2- création d'un poste de formateur expatrié au primaire, pour vote
- 3- nouveaux dispositifs, pour vote
- 4- voyages 2019-2020, pour vote
- 5- présentation du compte financier, pour info
- 6- modifications du règlement intérieur, pour vote

Le quorum étant atteint dès 18h, la séance est ouverte

1- Effectifs de rentrée (pour info) et structure (pour avis)

- 460 inscrits ou réinscrits à ce jour, avec hypothèse haute à 470.

Baisse pour l'instant sur la maternelle, on espère remplir davantage la PS.

Mais forte augmentation sur le secondaire, +24 élèves

Pas d'accès à des élèves non français ou ne venant pas d'un établissement homologué en cours de cursus, du fait de souci de suivi et également de places disponibles, étant donné qu'on souhaiterait que la norme soit 20 en cycles 1 et 2, 25 en cycle 3 et 30 au-delà.

- Structure : maintien de l'existant mais création d'une 2^e 6^e, donc 2 classes à 17, sans aucun groupe.
Disparition temporaire de la terminale faute d'élèves
En revanche, 15 élèves en 1^{ère}, avec 5 spécialités et une moyenne de 9 élèves par spécialité
L'aménagement d'une nouvelle salle, en 205, sera nécessaire.

Le Conseil d'Etablissement donne un avis favorable à la structure, prévoyant notamment une nouvelle classe en 6^e.

2- création d'un poste de formateur expatrié au primaire, pour vote

Un EMFE (Enseignant maître formateur expatrié) sera affecté à Malabo à la rentrée 2020 si le Conseil d'Etablissement valide la création de ce poste. Il sera entièrement à charge de l'agence, suivra et formera les contrats locaux du primaire, et prendra une classe à mi-temps.

La création du poste d'EMFE pour la rentrée 2020 est adoptée à l'unanimité

3- nouveaux dispositifs, pour vote

L'Anglais, sur recommandation du conseil des maîtres du 08/06/2019, est introduit 1h par semaine en Grande Section, en groupe

En 2nde la DNL est renforcée à raison d'1h en espagnol et 1h en anglais, l'objectif étant la création d'une section euro à terme.

Les nouveaux dispositifs sont validés à l'unanimité.

4- voyages 2019-2020, pour vote

Un voyage en 5^e à Barcelone. Voyage linguistique et culturel. Du 20 au 27 janvier 2020. M. Labarde, Mme Carracedo, Mme Gordon. Via Air France, coût par famille 1929€ avec 18 élèves

Un voyage en 4^e en Italie, avec 15 élèves au minimum, pour un coût par élève de 1956€, du 11 au 18 mai, par Air France. M. Labarde est l'organisateur et accompagnateur. Le programme est en liaison avec le latin : découverte de la Rome antique, baroque et contemporaine.

Un voyage à Paris, sportif et culturel. en avril. (visite du palais de la découverte, palais des sciences, INSEP, principaux monuments de Paris, Louvre, Beaubourg, Orsay, rencontre sportive avec un établissement scolaire parisien,...) Les professeurs organisateurs du voyage sont Nicolas Bodou et Dominique Mackowiak. Le budget est estimé à 1694€ par élève pour 21 élèves.

Les voyages sont validés à l'unanimité

5- Présentation du compte financier, pour info

Le DAF présente un compte financier 2018 en déficit de 44M de CFA du fait du provisionnement de la prime de départ qui n'avait pas jamais été faite.

Une légère contraction des recettes mais aussi des charges (hors provisionnement) est observée.

Le fond de roulement reste au 31 décembre à 37 jours, mais il est quasiment nul si on tient compte des provisions évoquées ci-dessus.

Pour info le compte financier a été approuvée la veille par l'Assemblée Générale de l'APE.

6- modifications du règlement intérieur, pour vote

De nombreuses modifications ont été adoptées par les différents conseils d'écoles depuis 2017, sans avoir été intégrées à un règlement général de l'établissement (primaire et secondaire). Elles concernent notamment les anniversaires au primaire, les règles vestimentaires.

La grande nouveauté est l'interdiction définitive et totale des téléphones dans la loi française, qui se traduit dans le code de l'éducation, et qui donc doit se retrouver dans les règlements des établissements homologués.

Le chef d'établissement explique également les difficultés grandissantes rencontrées par les équipes pour mobiliser les parents, alors même que le nombre d'élèves fragiles est de plus en plus important au primaire, au regard des évaluations.

Aucune ambition n'étant possible pour l'école dans ces conditions, le chef d'établissement, après de nombreux échanges actés en Conseil des maîtres notamment, propose d'annexer au règlement intérieur une charte du suivi parental, en 5 points :

- Continuité de la scolarité en établissement homologué
- Assiduité
- Implication et notamment présence aux rendez-vous, suivi à la maison au lieu de déléguer à du personnel.
- Présence d'au moins un des deux parents au domicile de l'élève comme condition d'inscription
- Possibilité de non-réinscription en cas de manquement dument constaté à ces points précédents



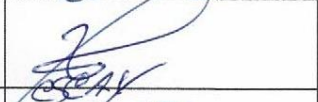
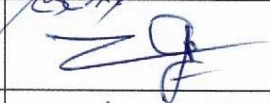
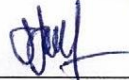





Cette charte serait à signer à chaque inscription. Si elle est adoptée, toutes les familles la signeront entre juin de cette année et début septembre.

Le règlement intérieur proposé est adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19h50

Compte-rendu rédigé par Aurélie Lescay-Quesada le 15/06/2019

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 14/06/2019 - EMARGEMENT

	NOM PRENOM	QUALITE	Signature
ADMINISTRATION ET POSTE	DUVACHELLE Quentin	chef d'établissement	
	LECLAIRCHE Mathilde	Attachée de coopération	
	LEROY PERRIN Loïc	CPE	
	ZIRI GUYON Guy Charles	DAF	
USAGERS	NFOLO Christiane	Parent d'élève	
	ANDRE R. DJISSA	Parent d'élève	
	SENE ADJI SAMA	Parent d'élève	
	Alain Prince Essou	parent d'élève	
PERSONNELS	MAGNAN Maurice	Ajente de Maintenance	
	Labarde Jérôme	Résident	
	LESCAY AURELIA Aurélia	Résident	